

**C.M.H. AUDIT**  
EURL au capital de 8 000 €  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DIJON

---

PA DU PRE MOINOT - RUE DES MINIERES - BP 30074 - 52102 SAINT-DIZIER CEDEX  
TEL: 03.25.06.53.90 - FAX: 03.25.06.53.98

---

# **MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CHAUMONT**

7, rue Damrémont  
52000 CHAUMONT

-:-

**EXERCICE 2018**  
(du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**  
**DE CHAUMONT**  
7, rue Damrémont  
52000 CHAUMONT

-:-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
*Exercice clos au 31/12/2018*

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 29 Mai 2019

Le Commissaire aux comptes

**Arnaud COLSON**

**C.M.H. AUDIT**

EURL au capital de 8000 €

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Dijon

PA du Pré Moinot - BP 30074

52102 SAINT DIZIER

515 066 284 - RCS Chaumont

Tél. 03 25 06 53 90 - Fax 03 25 06 53 98



# Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 952	2 952		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	7 006	7 006		
Autres immobilisations corporelles	9 247	9 247		
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 204</b>	<b>19 204</b>		
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	307		307	341
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 699		1 699	4 511
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	12 500		12 500	14 500
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	85 542		85 542	42 107
Charges constatées d'avance	573		573	859
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>100 620</b>		<b>100 620</b>	<b>62 318</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>119 825</b>	<b>19 204</b>	<b>100 620</b>	<b>62 318</b>



# Bilan passif

MJC CHAUMONT

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	86 726	86 726
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-214 810	-252 798
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>65 665</b>	<b>37 988</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-62 419</b>	<b>-128 083</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		3 925
Provisions pour charges	48 772	55 258
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>48 772</b>	<b>59 183</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	150	86
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	150	86
Emprunts et dettes financières diverses	49 834	53 355
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 807	31 721
<i>Personnel</i>	7 875	5 440
<i>Organismes sociaux</i>	24 601	40 051
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	32 476	45 491
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		565
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>114 267</b>	<b>131 218</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>100 620</b>	<b>62 318</b>



# COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS</b>						
Ventes de marchandises	208	0,11	1 799	0,95	-1 591	-88,42
Production vendue	185 946	99,89	188 071	99,05	-2 125	-1,13
Production stockée						
Subventions d'exploitation	199 954	107,41	207 334	109,20	-7 380	-3,56
Autres produits	36 348	19,53	61 413	32,34	-25 064	-40,81
<b>Total</b>	<b>422 457</b>	<b>226,94</b>	<b>458 617</b>	<b>241,54</b>	<b>-36 160</b>	<b>-7,88</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>						
Achats de marchandises	57	0,03	2 146	1,13	-2 088	-97,33
Variation de stock (m/SES)	35	0,02	166	0,09	-131	-79,03
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	125 339	67,33	99 690	52,50	25 649	25,73
<b>Total</b>	<b>125 431</b>	<b>67,38</b>	<b>102 001</b>	<b>53,72</b>	<b>23 430</b>	<b>22,97</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>297 025</b>	<b>159,56</b>	<b>356 615</b>	<b>187,82</b>	<b>-59 590</b>	<b>-16,71</b>
<b>CHARGES</b>						
Impôts, taxes et vers. assim.	4 399	2,36	5 254	2,77	-854	-16,26
Salaires et Traitements	168 232	90,37	226 164	119,12	-57 932	-25,62
Charges sociales	52 401	28,15	75 774	39,91	-23 373	-30,85
Amortissements et provisions			1 625	0,86	-1 625	-100,00
Autres charges			168	0,09	-168	-99,85
<b>Total</b>	<b>225 033</b>	<b>120,88</b>	<b>308 984</b>	<b>162,73</b>	<b>-83 952</b>	<b>-27,17</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>71 993</b>	<b>38,67</b>	<b>47 631</b>	<b>25,09</b>	<b>24 362</b>	<b>51,15</b>
Produits financiers	121	0,07	321	0,17	-200	-62,17
Charges financières	2 085	1,12	1 437	0,76	648	45,05
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 963</b>	<b>-1,05</b>	<b>-1 116</b>	<b>-0,59</b>	<b>-847</b>	<b>75,89</b>
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>70 030</b>	<b>37,62</b>	<b>46 515</b>	<b>24,50</b>	<b>23 515</b>	<b>50,55</b>
Produits exceptionnels			300	0,16	-300	-100,00
Charges exceptionnelles	4 365	2,34	8 827	4,65	-4 462	-50,55
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-4 365</b>	<b>-2,34</b>	<b>-8 527</b>	<b>-4,49</b>	<b>4 162</b>	<b>-48,81</b>
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>65 665</b>	<b>35,27</b>	<b>37 988</b>	<b>20,01</b>	<b>27 676</b>	<b>72,86</b>

# **Annexe**

## **Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 100 620 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 65 665 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

**Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<b>- Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 952</b>			<b>2 952</b>
- Terrain				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 006			7 006
- Installations générales, agencements et aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 247			9 247
- Emballages récupérables divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>- Immobilisations corporelles</b>	<b>16 253</b>			<b>16 253</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 204</b>			<b>19 204</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
<b>- Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 952</b>			<b>2 952</b>
- Terrain				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 006			7 006
- Installations générales, agencements et aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 247			9 247
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>- Immobilisations corporelles</b>	<b>16 253</b>			<b>16 253</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 204</b>			<b>19 204</b>

## Notes sur le bilan

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 772 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
<b>Créances</b>			
Clients et comptes rattachés	1 699	1 699	
Autres créances	12 500	12 500	
Charges constatées d'avance	573	573	
<b>Total</b>	<b>14 772</b>	<b>14 772</b>	

## Produits à recevoir

	Montant
Divers – produits à recevoir	12 500
<b>Total</b>	<b>12 500</b>

## Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<b>Litiges</b>	3 925		3 925		0
<b>Pensions et obligations similaires</b>	55 258		6 486		48 772
<b>Total</b>	<b>59 183</b>		<b>10 411</b>		<b>48 772</b>

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 114 267 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
<b>Dettes</b>				
Autres emprunts obligataire (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	150	150		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	49 834	14 503	35 331	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 807	31 807		
Dettes fiscales et sociales	32 476	32 476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>114 267</b>	<b>78 936</b>	<b>35 331</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 521			
(**) Dont envers les associés				

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	<b>Montant</b>
Fournisseurs – factures non parvenues	25 267
Banque – Intérêts courus à payer	150
Dettes - provision pour congés à payer	7 868
Charges sociales s/congés à payer	1 967
Charges sociales – charges à payer	12 558
<b>Total</b>	<b>47 810</b>

### Charges constatées d'avance

	<b>Charges d'Exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	573		
<b>Total</b>	<b>573</b>		